

Fabrice Ripoll

CRÉSO - UNIVERSITÉ DE CAEN  
ESO - UMR 6590 CNRS

Ce croisement problématique fait apparaître de nombreuses questions. L'objectif de ce texte est d'aborder les plus importantes d'entre elles pour dégager quelques hypothèses et pistes de lecture (à grands traits il faut l'avouer) <sup>1</sup>.

## I. QUELLE EST LA PLACE DE L'APPROPRIATION DE L'ESPACE DANS LES REVENDICATIONS DES MOUVEMENTS SOCIAUX CONTEMPORAINS ?

« Il est vrai que l'appropriation, si elle contribue à l'« être » de l'individu et de la collectivité, est la principale source des conflits » (Roger Brunet, in Brunet, Ferras, Théry, 1993, p. 40)

Sans doute peut-on affirmer que l'histoire des collectifs humains est traversée de guerres et conflits sociaux liés à l'appropriation de la terre et de ses ressources, comme espace de vie, moyens de subsistance et d'abondance. Les appropriations militaires, violentes, les colonisations et autres « épurations ethniques » sont toujours d'actualité (voir les revues comme *Hérodote* mais aussi *Cultures et conflits*). Comme les expropriations et autres expulsions légales.

Là où se développent le capitalisme et l'État moderne, l'industrialisation et l'urbanisation, les revendications des mouvements « populaires » restent largement liées aux conditions économiques d'existence mais beaucoup se détachent progressivement de la terre (révoltes de la faim ou contre les impôts; conflits du travail: salaire, temps et conditions de travail...; conquête et défense de dispositifs de redistribution: sécurité sociale, retraites...), tout comme les travailleurs qui les portent (parmi tant d'autres: Beaud, 1990; Castel, Haroche, 2001; Noiriel, 1986; Tilly, 1986).

Le « long XIX<sup>e</sup> siècle » (de la Révolution française à la Première Guerre mondiale), siècle des révolutions,

est sans doute le premier où l'on pose la question de la propriété privée à l'échelle de la société tout entière, et le moment où elle devient un droit fondamental, au sens strict et peut-être le plus fondamental d'ailleurs. La fameuse « propriété des moyens de production », dont la dimension spatiale reste incontournable, devient une question politique et révolutionnaire. Le « court XX<sup>e</sup> siècle », « âge des extrêmes » selon Hobsbawm (Hobsbawm, 1999), voit alors s'affronter les nationalismes et impérialismes concurrents, puis les systèmes capitalistes et collectivistes (étatiques), au point de découper le monde en deux, jusqu'à ce que l'effondrement des seconds laisse les tenants du premier jouir de leur triomphe... avant d'être à nouveau contestés.

Si certaines sociétés sont dites « post-industrielles » et si la finance domine l'économie mondiale, les paysans et ouvriers restent les plus nombreux à l'échelle de la planète; la propriété de la terre et des ressources, le droit de jouir des fruits de son travail, l'autosubsistance, etc., restent des enjeux primordiaux. Parmi les revendications des mouvements dits « anti » ou « alter-mondialistes », on parle de « biens communs » et d'« appropriation sociale » pour s'opposer à la logique de la marchandisation du monde », des richesses, de la nature, du vivant, des savoirs, etc. (cf. Aguiton, 2001<sup>2</sup>; Andréani et al., 1999; Petrella, 1997; Ziegler, 2002, etc. et des revues comme *Mouvements*, *ContreTemps*, *Transversales*, *Revue du MAUSS*, etc.).

Mais tout enjeu n'est pas qu'une question de moyen de production ou de système économique (Crettiez, Sommier, 2002; Sommier, 2003). Dans les années 1970, des nouveaux mouvements sociaux ont pu être qualifiés de « post-matérialistes »: les revendications écologistes, féministes, homosexuelles, etc. posaient la question de l'intérêt général, des identités sociales ou des droits, selon d'autres optiques que le mouvement ouvrier. Peut-on considérer que les revendications éco-

1- Ce texte fait suite à quelques premières réflexions présentées dans ESO (Ripoll, 2001) et s'appuie sur une thèse en cours sur La dimension spatiale de l'action collective et des mouvements sociaux (notamment les deux dernières parties).

2- « Le monde nous appartient », affirme en titre de son dernier ouvrage Christophe Aguiton, militant internationaliste « multi-casquettes » (SUD-PTT, LCR, AC !, Marches européennes contre le chômage, ATTAC).

logistes, celles liées à la défense du cadre de vie ou du patrimoine, ou même celles que l'on qualifie de « phénomène *nimby* » relèvent d'une volonté de s'approprier l'espace? Elles ne peuvent en tout cas que croiser la question de sa valorisation, de sa maîtrise ou de l'autonomie d'usage... et s'affronter elles aussi à la propriété juridique.

Plus directement encore, l'appropriation de l'espace de résidence est depuis longtemps un enjeu important des luttes sociales. Régulièrement, la « question sociale » a pris la figure de la « question du logement » (en lien avec la place de la famille comme fondement social). En France, sa dernière irruption date des années 1990, le thème a même pris le devant de la scène pendant la campagne présidentielle de 1995, poussant le candidat Chirac à dénoncer la « fracture sociale » (Chauvière, Duriez, 1995). En revendiquant l'application du droit pour tous d'avoir un toit (un chez soi), les « sans-logis » ou « mal-logés » ne demandent-ils pas de pouvoir s'approprier une place minimale dans l'espace social? Très logiquement, certaines actions se confondant avec leur objectif (pour des raisons d'urgence matérielle notamment), le répertoire d'actions de ces mouvements est nettement dominé par des formes d'appropriation collective de l'espace, à la fois matérielles et symboliques: que ce soit la réquisition et l'occupation de logements vides (« squats ») ou le campement illégal dans l'espace public. Ce qui amène à la deuxième question.

## II. LES ACTIONS COLLECTIVES CONTESTATAIRES SONT-ELLES DES FORMES D'APPROPRIATION DE L'ESPACE ?

La réponse est oui, dans certains cas du moins, et avec quelques nuances et précisions<sup>3</sup>.

### Occupation exclusive et contrôle de l'espace

Selon l'angle de l'appropriation matérielle, aux deux sens d'occupation exclusive et de contrôle matériel de l'espace, on peut dire que certaines actions collectives

3- On en reste ici à une démarche analytique mais il faudra bien articuler ces éléments qui ne sont, bien évidemment, jamais séparés dans la réalité. On a aussi, pour des raisons de place, fait l'impasse sur les usages plus « psychologiques » du terme appropriation dont certains sont fondamentaux (comme la familiarité ou le « savoir-penser-l'espace », l'attachement affectif à certains lieux, ou encore le sentiment d'être chez soi ou « à sa place » quelque part).

contestataires (comme certaines actions des forces de l'ordre) tendent à être des formes d'appropriation. C'est le cas quand tout accès ou toute autre pratique de l'espace occupé sont rendus impossibles, volontairement ou non.

Même si les manifestations de rue voire les « barages » routiers fonctionnent plus souvent comme des filtres que comme des barrières étanches, ils ne sont pas sans conséquences sur la circulation. En face, les forces de l'ordre, transformées en « cordon sanitaire », ont très souvent comme mission l'interdiction (beaucoup plus stricte) de passage et d'accès aux zones « sensibles ». Bref, les batailles de rue et pour la rue restent un aspect tactique important des conflits sociaux, y compris dans les démocraties où la « prise du palais » n'est plus un objectif (pour beaucoup en tout cas). Plus fondamentalement, le « droit à la rue » pour les groupes contestataires ou autres déviants considérés comme perturbateurs (les jeunes des nouvelles « classes (considérées comme) dangereuses ») est sans doute l'un des plus fragiles.

Plus directement concernées encore sont les actions dites d'« occupation ». En général, elles n'ont pas lieu dans l'espace public mais dans des locaux de bâtiments (privés ou du domaine public, ouverts ou non au public) attribués à une activité qu'il s'agit de contrarier. Historiquement, ces formes d'action sont apparues dans les luttes ouvrières (notamment en 1936 en France): les grévistes occupaient l'usine où ils travaillaient pour l'empêcher de fonctionner (et protéger le matériel); des « piquets de grèves » étaient installés devant chaque entrée pour interdire l'accès aux non grévistes (et aux éventuels casseurs ou voleurs). S'ils ne s'approprièrent pas les moyens de production, les ouvriers se rendaient bel et bien maîtres de l'usine pendant quelque temps. Ces formes d'action se sont ensuite diffusées dans d'autres catégories ou groupes sociaux, tels les étudiants de mai 1968 qui ont occupé « leurs » universités.

Pour beaucoup de mouvements actuels, le lieu occupé n'est plus celui où les contestataires sont en activité, mais un local administratif: l'État est la cible essentielle, soit comme adversaire, soit comme arbitre du conflit<sup>4</sup>. De plus en plus souvent, l'occupation est

4- Parfois aussi, le groupe n'a tout simplement pas de lieu d'activité socialement reconnue comme telle: chômeurs, précaires, etc. ont ainsi surtout occupé les lieux de leur « traitement social » (ANPE, antennes ASSÉDIC, etc.).

qualifiée de « symbolique » par les militants : l'enjeu est dans l'interpellation de l'adversaire, du pouvoir politique (parfois confondus) et de « l'opinion publique ». Il s'agit de créer l'événement pour faire passer un message. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas présents sur place, qu'ils ne perturbent pas l'activité localisée, qu'ils n'interdisent pas éventuellement l'accès des lieux, et qu'ils ne risquent pas de se faire évacuer par les forces de l'ordre. Dans certains cas, on peut donc tout de même parler d'appropriation matérielle, mais très ponctuelle, qui disparaît quand les corps se dispersent.

### Détournement et usage autonome

En tant que pratique alternative à un ordre sociospatial donné, on peut considérer tout détournement (individuel ou collectif) comme une action contestataire. Réciproquement, en tant qu'occupation d'un espace voué à la circulation (piétonne ou motorisée), on peut considérer les actions de rue comme des formes de détournement (de fait ou volontaire). De même, les occupations relèvent elles aussi très souvent du détournement, non tant parce qu'elles sont perturbatrices des activités normales mais plutôt parce qu'elles sont l'occasion de pratiques inhabituelles, extra-ordinaires (discussions politiques, assemblées générales, préparation de matériel militant, repas, sommeil, grèves de la faim, etc.). Pour tout dire, le détournement est une pratique courante et nécessaire chaque fois qu'il n'existe pas de lieu spécialement prévu pour une activité militante et politique libre de s'y dérouler à sa guise et gratuitement. À cet égard, l'agora est paradoxalement la grande absente (relative) de l'organisation spatiale de la « cité », y compris dans les sociétés démocratiques.

Si le « droit à la rue » n'est pas un acquis sûr et établi, si c'est une conquête dont la légitimité et la légalité sont toujours susceptibles d'être remises en question (ce qui est régulièrement le cas), c'est au nom des désordres sociaux que cela peut occasionner : tout rassemblement collectif dans l'espace public est toujours susceptible d'être considéré comme « trouble à l'ordre public ». La manifestation n'a pu être tolérée en France que conditionnée par une autorisation préalable de la préfecture<sup>5</sup> et par des formes d'auto-encadrement : c'est la naissance du service d'ordre issu des propres

5- Obligation de donner aux autorités les noms des organisateurs, les horaires et lieux de rassemblement, le trajet du défilé, etc.

rangs des manifestants. Il fallait donc des organisateurs identifiés, devant faire la preuve de leur capacité à maîtriser leurs troupes et empêcher tout débordement plus ou moins spontané. Partout, la liberté de manifester, toute relative, ne peut être qu'étroitement cadrée et surveillée. C'est une raison pour laquelle il est souvent délicat de parler d'usage autonome, même quand les contestataires contrôlent matériellement l'espace (ce qui en est souvent une condition) et réussissent à le détourner ponctuellement.

Certes, depuis longtemps en France, les demandes d'autorisation ne sont plus systématiquement effectuées par les organisateurs, notamment pour les petites actions, soit parce que les forces de l'ordre sont de toute façon au courant<sup>6</sup>, soit parce qu'il s'agit au contraire d'une opération secrète. Plus encore, avec et depuis mai 1968 et la « contre-culture », des pratiques définies comme alternatives, même si elles ne sont pas revendicatives (squats, fêtes, etc.), prennent de plus en plus explicitement le détournement et l'usage autonome comme horizon. Mais il est difficile d'interpréter ces pratiques : réussissent-elles dans leur volonté de libération ou sont-elles des symptômes de l'aliénation qu'elles dénoncent ? Ce qui est sûr, c'est que l'autonomie individuelle, si elle est possible, n'est ici permise que collectivement conquise.

### L'auto-attribution « symbolique-identitaire » de l'espace

On ne peut nier l'importance, peut-être même grandissante, ni des conditions symboliques dans lesquelles se déroule toute action contestataire, ni de leur dimension spatiale. Les actions a priori les plus instrumentales doivent toujours exprimer quelque chose, sur le monde, sur les revendications ou sur le mouvement qui les porte. Mais à partir de quand peut-on parler d'appropriation « symbolique » ou « identitaire » de l'espace ? Suffit-il d'occuper et même de marquer symboliquement un espace pour se l'approprier ? Une fois de plus, si c'est sans doute une stratégie de nombreux mouvements, elle est loin de réussir systématiquement.

On considérera qu'il y a stratégie d'appropriation « symbolique-identitaire » de l'espace quand les pratiques sociales, ici d'un groupe organisé ou « mouvement social », visent à la construction et la reconnais-

6- Les services de renseignement n'ont pas de mal à être informés des actions rendues publiques...

sance sociale d'une relation de valorisation réciproque et tendant à l'exclusivité avec un « lieu symbole » (haut lieu, lieu de mémoire, espace sacré, etc.)<sup>7</sup>. Selon cette optique, s'approprier un espace, c'est d'abord l'intégrer comme nouvel attribut identitaire. Dès lors, celui-ci est considéré comme approprié quand il peut être utilisé comme ressource ou capital symbolique (Bourdieu). De ce point de vue, il existe deux grands modes d'appropriation identitaire de l'espace: l'intégration d'un lieu symbole déjà existant (souvent déjà approprié) dans l'identité du groupe; ou la production par le groupe lui-même d'un nouveau lieu symbole qui lui soit directement attribué. Chaque mode semble avoir ses intérêts mais aussi ses difficultés propres.

Pour s'approprier un lieu symbole déjà approprié, on peut se présenter comme « ayant droit » ou « héritier », bref comme membre du groupe déjà associé au lieu symbole. Il s'agit alors de s'inscrire dans une filiation et une tradition, d'activer (reconstruire) une « mémoire collective » des luttes passées. Ceci semble impliquer, soit de se plier à certaines règles et valeurs reconnues (même réinterprétées), soit d'entrer en conflits avec les héritiers concurrents (s'ils existent): chacun revendique alors une légitimité exclusive et dénonce toute autre appropriation comme usurpatrice. L'autre possibilité est de créer ex nihilo un nouveau lieu symbole. Mais, hypothèse que je formule, cette production d'un nouvel attribut est d'autant plus difficilement maîtrisable que la charge symbolique est importante: l'emblème le plus fort et légitime ne se produit qu'avec un événement majeur, historique, fondateur, qu'aucun groupe ne peut réaliser seul. Difficile dans ces conditions d'en réclamer le monopole ou d'en tirer des profits distinctifs. Autre hypothèse de contradiction potentielle: s'il semble logique de tenter de créer un nouveau lieu symbole dans un espace « vierge » de tout marquage, l'événement gagne en force symbolique dans les lieux centraux ou déjà emblématiques qui sont précisément les plus chargés (parfois à la limite de la saturation), ce qui ne facilite pas une création clairement distincte.

Quoi qu'il en soit, l'appropriation est ici un enjeu très important car elle participe à la fois à la construction du groupe ou mouvement social, à sa légitimation et aux significations qu'il porte. Mais elle est d'autant plus diffi-

cile à réaliser que le groupe est plus contestataire, minoritaire et démuné.

### **III. AVOIR DES LIEUX À SOI (OU ACCESSIBLES) : UNE RESSOURCE POUR LES GROUPES ORGANISÉS**

Autre manière de poser la question des rapports entre action contestataire et appropriation de l'espace en terme de ressources, mais en ne se focalisant pas uniquement sur les actions les plus visibles: n'y a-t-il pas aussi un enjeu à avoir un ou des lieux à soi pour une organisation militante? La vie d'une organisation ne se réduit pas à l'action revendicative. Une grande part de son activité quotidienne est faite de réunions: fonctionnelles ou conviviales, internes (générales ou réduites), publiques ou avec d'autres organisations, etc. Difficile d'imaginer de tout faire en plein air ou chez un particulier!

Pour mener certaines de ces réunions, mais aussi pour confectionner et entreposer du matériel commun, ou encore pour faire des « permanences » (c'est-à-dire s'ouvrir sur l'extérieur, être facilement contacté par n'importe qui, non seulement via les télécommunications mais face à face), il est plus que pratique d'avoir un local, une salle propre au collectif. Or, pour des raisons non seulement infrastructurelles mais aussi économiques et politiques (municipalité hostile), il est parfois très difficile de faire ces indispensables rencontres, d'accéder au centre-ville ou aux plus grandes salles, d'avoir un simple local à peu de frais.

Avoir un lieu à soi, une salle accessible, pour un collectif, c'est aussi pouvoir s'en servir de façon autonome, c'est-à-dire de la façon que l'on veut, avec qui on veut, mais aussi au moment où l'on veut. C'est ne pas être obligé de demander une autorisation avant chaque usage, et/ou de réserver plus ou moins longtemps à l'avance. C'est être sûr de pouvoir s'en servir au moment voulu et donc avoir une certaine rapidité de réaction par rapport aux événements non anticipés. Avoir ses propres lieux, c'est donc avoir une certaine maîtrise de son rythme d'usage (et pour un collectif, cela veut dire de son rythme de fonctionnement), bref de son temps.

D'un point de vue symbolique, c'est aussi exister de façon à la fois plus matérielle et légitime, c'est se faire sa place dans un espace social (avoir « pignon sur rue »). Et l'on sait que la place occupée donne souvent une idée de la position sociale. Pour autant, être pré-

7- Cf. « Qu'est-ce que s'approprier l'espace ? Sur les usages de l'expression en sciences sociales », texte de communication pour le séminaire du 7 avril, non publié.

sent au centre n'est pas toujours le plus pertinent, ou à tous les points de vue: tout dépend de qui l'on se veut proche, qui l'on veut rencontrer, s'allier et représenter, car tout le monde ne pratique pas les « centres » (centre-ville, universités, etc.), et ceux-ci peuvent même être de véritables « repoussoirs symboliques ».

Ces quelques paragraphes confirment différentes hypothèses formulées au début de ma réflexion de thèse sur les mouvements sociaux comme au début du séminaire sur « l'appropriation de l'espace ».

D'une part, chacun des termes qui composent ce que l'on appelle des « mouvements sociaux », ou encore « l'action collective », a une dimension spatiale non négligeable. Et si cette dimension spatiale ne se résume pas à ce que l'on a appelé « l'appropriation de l'espace », on voit que celle-ci constitue souvent un horizon, un enjeu, et plus souvent encore (peut-être même toujours) une stratégie et une ressource des mobilisations (ou plutôt des enjeux, stratégies et ressources).

D'autre part, il est clair, selon les termes utilisés lors de la première rencontre du séminaire, qu'il y a un intérêt majeur à mettre l'accent sur « l'usage possible de l'espace comme capital (non réductible à une simple forme de capital économique) » (Ripoll, 2000, p. 17) et que l'on ne peut le faire qu'en réinterrogeant la question de l'appropriation de l'espace. Mais les rapports à l'espace que cet usage suppose doivent-ils pour autant être qualifiés de « capital spatial » (Lévy, 1994, 2003)? Ne devrions-nous pas parler, au moins dans certains cas, de « dimension spatiale des capitaux » (ici plutôt économiques et symboliques)? Ou encore de condition du travail d'accumulation et d'usage des différents types de capitaux? Ces questions lexicales et théoriques, loin d'être évidentes, font partie des discussions à mener le plus largement possible pour expliciter ce que l'on peut entendre par « la dimension spatiale des inégalités sociales » (Ripoll, Veschambre, à paraître).

## Références bibliographiques

- l'espace* (acte premier), séminaire du CRESO du 19 juin 2000 coordonné par Fabrice Ripoll, brochure, MRSH• AGUITON Christophe, 2001, *Le Monde nous appartient*, Plon, Paris, 251 p.
- ANDRÉANI Tony, BARON Alain, CLAIR Laetitia, LE PORS Anicet, ROVÈRE Michel, SALESSE Yves, 2002, *L'Appropriation sociale*, Les Notes de la Fondation Copernic, Syllepse, Paris, 126 p.
  - BEAUD Michel, 1990 (4<sup>e</sup> éd. revue et corrig.), *Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours*, Seuil, coll. Points Économie, Paris, 383 p.
  - BRUNET Roger, FERRAS Robert, THÉRY Hervé (dir.), 1993, *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Reclus/La Documentation française, coll. Dynamique du territoire, Paris, 518 p.
  - CASTEL Robert, HAROCHE Claudine, 2001, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Fayard, Paris, 215 p.
  - CHAUVIÈRE Michel, DURIEZ Bruno, 1995, Droit au logement contre droit de propriété. Les squatters dans la crise du logement, *Annales de la recherche urbaine*, n° 66: Régularisations de propriétés, mars, Plan Urbain-Ministère de l'Équipement, du Transport et du Tourisme, Paris, pp. 88-95.
  - CRETTEZ Xavier, SOMMIER Isabelle (dir.), 2002, *La France rebelle*, Éditions Michalon, Paris, 569 p.
  - HOBSBAWM Éric J., 1999, *L'Âge des extrêmes. Le Court Vingtième Siècle. 1914-1991*, Éditions Complexe, Bruxelles, 810 p. (éd. orig. 1994, éd. augm. d'une préface de l'auteur)
  - LÉVY Jacques, 1994, *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation nationale de science politique, Paris, 442 p.
  - LÉVY Jacques, 2003, Capital spatial, in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, dirigé par Jacques Lévy et Michel Lussault, Belin, Paris, pp. 124-126.
  - NOIRIEL Gérard, 1986, *Les Ouvriers dans la société française XIXe-XXe siècle*, Seuil, coll. Points Histoire, Paris, 320 p.
  - PETRELLA Ricardo, 1997, *Le Bien commun. Éloge de la solidarité*, Éditions Page deux, coll. Cahiers livres, Lausanne, 117 p.
  - RIPOLL Fabrice, 2000, L'appropriation de l'espace: tour d'horizons et propositions pour construire une problématique, in *L'Appropriation de l'espace (acte premier)*, sémi-

naire du CRÉSO du 19 juin 2000, coordonné par F. Ripoll, brochure, MRSH, université de Caen, pp. 12-19.

- RIPOLL Fabrice, 2001, Lieu (x) et action collective. Éléments de discussion, ébauche de problématique, *Eso. Travaux et documents de l'UMR 6590*, n° 16, Dossier: séminaires « Lieu (x) » et « Comparer », octobre, Nantes, pp. 23-39.
- RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, (à paraître en 2004), *Sur la dimension spatiale des inégalités: contribution aux débats sur la « mobilité » et le « capital spatial »*, Actes du colloque de Poitiers: « Rural-urbain: les nouvelles frontières. Permanences et changements des inégalités socio-spatiales », organisé par le Département de géographie de l'université de Poitiers, avec le soutien de MIGRINTER et de l'ICOTEM, MSHS de Poitiers.
- SOMMIER Isabelle, 2003, *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Flammarion, coll. Champs, Paris, 342 p.
- TILLY Charles, 1986, *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Fayard, Paris, 622 p.
- ZIEGLER Jean, 2002, *Les Nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, Paris, 364 p.